

# Vers un partage global des médicaments et des vaccins : et si les développements de la recherche pour lutter contre les maladies étaient un bien public au-delà des frontières

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2020)**

Heft 2283

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024083>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Vers un partage global des médicaments et des vaccins

Et si les développements de la recherche pour lutter contre les maladies étaient un bien public au-delà des frontières

Jean-Daniel Delley - 21 avril 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36456>

Le conseiller fédéral Alain Berset a comparé la politique sanitaire de lutte contre le Covid-19 à un marathon. Cette image d'endurance colle certes à l'ensemble des mesures de la Confédération, mais c'est plutôt à une course de vitesse à laquelle on assiste actuellement pour mettre au point et produire les traitements, vaccins et autres technologies propres à prévenir, détecter ou traiter le virus et ses effets.

On compte désormais des dizaines de projets de recherche portant sur la prévention autant que sur les soins. Ainsi, [Martin Bachmann](#), immunologue rattaché à l'Inselspital de Berne, a annoncé un vaccin pour octobre prochain déjà. Mais une fois ces produits disponibles, qui en bénéficiera et à quel prix?

L'histoire récente des épidémies justifie la question. A l'occasion de la grippe porcine en 2009, les Etats disposant des ressources financières suffisantes ont stocké de grandes quantités de doses de vaccin, alors que les pays où les populations sont les plus pauvres n'ont pas bénéficié d'une couverture suffisante. En mars de cette année, le gouvernement américain aurait tenté de [mettre la main](#) sur un laboratoire allemand très

avancé dans la mise au point d'un vaccin contre le Covid-19.

Pour contrer cette politique du chacun pour soi ou du plus offrant le mieux servi, une coalition d'ONGs lance [un appel](#) aux Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en appui à une proposition du Costa Rica. Pour la république centre-américaine, tous les moyens médicaux aptes à combattre la pandémie constituent des biens publics et à ce titre doivent être accessibles à tous.

Une mutualisation des données, des droits d'exclusivité et de fabrication par l'intermédiaire de l'OMS pourrait créer les conditions d'une répartition équitable de ces moyens à un prix abordable. L'OMS dispose d'ailleurs depuis 2011 de l'instrument adéquat: le [Cadre de préparation en cas de grippe pandémique](#) qui règle l'échange des virus et le partage des avantages résultant de cette information.

Le caractère de biens publics des thérapies et traitements prophylactiques se justifie d'autant plus que ces derniers ont bénéficié et bénéficient encore d'un apport financier massif des collectivités publiques. Cet apport devrait conduire à une réglementation des prix, possibilité pourtant

très rarement utilisée. Ainsi la législation américaine prévoit un contrôle des prix d'un traitement ayant bénéficié d'investissements publics pour en faciliter l'accès. Une disposition [restée lettre morte](#) à ce jour.

La crise sanitaire actuelle jette une lumière crue sur l'industrie pharmaceutique, ses priorités et sa prétendue capacité d'innovation. L'association [Public Eye](#) (Déclaration de Berne rebaptisée en 2016) s'étonne à juste titre du désintérêt des pharmas pour le développement des vaccins contre les coronavirus, alors que plusieurs épidémies de ce type ont déjà sévi. Désintérêt également pour le développement de [nouveaux antibiotiques](#) et, de manière générale, pour celui contre des pathologies ne garantissant pas un profit substantiel. La conception que se fait cette industrie de la santé publique reste très lacunaire et bien éloignée des besoins du plus grand nombre.

Cependant, les moyens de redresser la barre existent bel et bien. Le [rapport](#) de la commission des Nations unies sur l'accès aux médicaments en fait un large inventaire: une application beaucoup plus stricte des législations en matière de brevets de manière à ne protéger que les véritables

innovations; une utilisation plus fréquente de la licence obligatoire qui permet à un pays de produire en cas de nécessité un médicament

protégé par un brevet; la publicité des résultats de la recherche publique et le contrôle des prix des

médicaments développés à partir de ces recherches. Il importerait surtout une volonté politique de mettre en œuvre ces moyens.

## Crise: entre rêve d'Eden et cauchemar des enfers

Le financement fantasmé des conséquences du coronavirus

Jean-Pierre Ghelfi - 26 avril 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36501>

Les périodes de crise sont souvent des moments propices pour l'émergence de sujets farfelus. Serait-ce avec l'idée - ou l'espoir - que la peur ambiante rende les gens crédules? En tout cas, tandis que certains annoncent l'arrivée au paradis, terrestre ou non, d'autres mettent en scène la fin du monde, et le micro-impôt sur les transactions financières sans espèces se profile.

### Au paradis comme en enfer

Dans sa chronique du *Monde*, le 28 mars dernier, [Stéphane Foucart](#), observait les milliers de milliards qui sortent de la poche des gouvernements et des banques centrales pour faire face aux coûts engendrés par la crise. L'argent est là. Il suffit d'en imprimer une même quantité supplémentaire pour financer les investissements que requiert la protection des milieux naturels.

Pas de problème apparemment pour l'auteur, sinon peut-être un risque d'inflation. La belle affaire: la survie de la planète

prime. Le paradis est tout proche. Pour autant qu'on ne prenne pas en compte (c'est le cas de le dire) le futur d'une monnaie qui n'aurait plus de valeur...

Côté fin du monde, on rencontre tous les tenants des thèses conspirationnistes qui partent de l'idée que les drames actuels résultent d'actions souterraines. Elles gangrèneraient le pays de l'intérieur (le *Deep State* en vogue aux Etats-Unis), seraient le fait d'un groupement, d'un parti, d'une religion (liste non exhaustive) pour prendre le contrôle des âmes et des consciences, ou dominer le monde. Inversement. Il s'agirait de volontés cachées pour empêcher de répandre la bonne parole, quelle qu'elle soit.

### Micro-impôt vers une application immédiate?

Il y a aussi les opportunistes qui pensent pouvoir se servir des malheurs qui accablent le monde pour pousser leurs

pions et leur donner un lustre qu'ils n'ont pas et qu'ils n'auront probablement jamais. Ça ne coûte rien d'essayer. Peut-être même que, désarroi aidant, on ne sait jamais, ça pourrait marcher.

Ce procédé est manifestement celui qui a été choisi par les tenants de l'initiative sur un micro-impôt ([DP 2277](#)). Lancée en février dernier, elle serait la solution indépassable pour financer les aides et subventions accordées par le Conseil fédéral visant à soutenir les personnes et entreprises que le confinement a mises à l'arrêt.

Un modeste impôt de 0,1% sur le trafic des paiements sans espèces permettrait d'encaisser tous les milliards dont la Confédération a besoin pour financer son opération de lutte contre les conséquences en cascade du coronavirus. Une condition cependant. Cette micro-taxe devrait entrer en vigueur sans délai. Il faudrait l'appliquer immédiatement... à titre provisoire, comme un test grandeur nature.